Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 30/06/2023



ID: 031-213105612-20230628-D_2023_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT **DE LA** HAUTE-GARONNE

=1

= 1 30

100 100

= 1 15

 \equiv

= 23 = 15

= 1

= "

= .

= . 22 B H

H 12

100

10 ш.

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations: 6 - absente excusée : 1

- ayant pris part au vote : 32

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents : M. Pere, M. Navarro, Mme Bec, M. Roux, Mme Godeas, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

3 05.62.89.22.89

Etait absente excusée: MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION nº2023/52

Objet : Dénomination de la coulée verte

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la coulée verte ne porte pas de dénomination et rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été proposé au Conseil Municipal des Jeunes de leur donner la possibilité de choisir le futur nom de la coulée verte, ce qu'ils ont accepté avec enthousiasme dans le cadre de leurs travaux.

Le Conseil Municipal des Jeunes, s'est réuni en séance le 28 juin à 18h30 dans la salle des fêtes de la commune afin de se prononcer sur la dénomination de la coulée verte.

A l'unanimité, le choix du Conseil Municipal des Jeunes s'est porté sur la dénomination « Coulée verte des Grands Arbres ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le choix du conseil municipal des jeunes ;
- D'adopter la dénomination « Coulée verte des Grands Arbres » choisit par le Conseil municipal des jeunes pour dénommer la coulée verte.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 30/06/2023



ID: 031-213105612-20230628-D_2023_52-DE

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix du conseil municipal des jeunes ;
- D'adopter la dénomination « Coulée verte des Grands Arbres » choisit par le Conseil municipal des jeunes pour dénommer la coulée verte.

Pour copie conforme,

